

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 19
 Date de convocation : 20/04/2026
 Nombre de Conseillers présents : 16
 Date d'affichage : 20/04/2026
 Nombre de pouvoirs : 02
 Nombre d'absents : 01

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. ADAM Pierre, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme SAUVEE Julie – M. BODSON Jean – M. DERRIEN Dominique (Adjoints) – M. BERTHON Jean-Denis – Mme BROUDIC Camille – Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués) – M. BALCOU Vincent – M. LAMARRE Michaël – M. LE DAMANY Philippe – Mme LE PAPE Patricia – M. LE RALLEC Erwan – Mme OLIER Jocelyne – Mme MOREL Linda (Conseillers Municipaux).

Absent-Excusé : Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie (en retard)

Procurations : Mme TINGAUD Amélie donne pouvoir à Mme MOREL Linda
 Mme MARTIN Chloé donne pouvoir à M. LAMARRE Michaël

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie

Procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 approuvé à l'unanimité

N° délibération	Délibérations	Vote
2026.04.28*01	Finances : Vote des taux d'imposition 2026	Approuvée Unanimité
2026.04.28*02	Finances : Budget communal – Affectation du résultat d'exploitation 2025	Approuvée Unanimité
2026.04.28*03	Finances : Remboursement anticipé de l'emprunt de viabilisation du lotissement Gwel Kaer	Approuvée Unanimité
2026.04.28*04	Finances : Placement compte à terme	Approuvée Unanimité
2026.04.28*05	Finances : Vote des Budgets Primitifs 2026 (Principal, Foyer-Logement Les Glycines, Supérette, Lotissement Gwel Kaer)	Approuvée Unanimité
2026.04.28*06	Finances : Amortissements budget Supérette	Approuvée Unanimité
2026.04.28*07	Finances : Tarifs communaux	Approuvée Unanimité
2026.04.28*08	Finances : Subvention aux associations 2026	Approuvée Unanimité

2026.04.28*09	Administration : Mise en place des commissions et délégations communales	Approuvée Unanimité
2026.04.28*10	Administration : Convention Mairie-Comité des fêtes, état des lieux Salle Polyvalente et Ti an Dud	Approuvée Unanimité
2026.04.28*11	Administration : Convention avec le SDE pour rénovation des installations d'éclairage public	Approuvée Unanimité
2026.04.28*12	Administration : Adressage Chemin de Kergadic	Approuvée Unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 01

Objet : Finances : Vote des taux d'imposition 2026

Le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2026, proposé par la Trésorerie de LANNION, qui peut se décomposer comme suit :

Bases prévisionnelles :	Taux	Produits à taux
	2026	de référence constants
Taxe foncière (bâti)	797 824,00 €	37,74 %
Taxe foncière (non bâti)	19 016,00€	52,53 %
Taxe d'habitation	190 298,00 €	13,86 %

Total	1 007 138,00 €	
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires		56 341,00 €

Produits attendus des ressources à taux voté		1 063 479,00 €

A ce produit attendu, il convient de rajouter l'allocation compensatrice de 14 032,00 € et y soustraire la contribution du coefficient correcteur de – 113 403,00 € :

Produit attendu	1 063 479,00 €
Allocation compensatrice	+ 14 032,00 €
Coefficient correcteur	- 113 403,00 €

Montant prévisionnel attendu	964 108,00 €

Monsieur le Maire précise que, compte tenu de la situation actuelle et l'état des finances de nos concitoyens, il n'est pas opportun de procéder à une augmentation des impôts pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles, à l'unanimité des présents,

DECIDE de ne pas réévaluer les taux d'imposition des principales taxes de la commune.

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 02

Objet : Finances : Budget communal – Affectation du résultat d’exploitation 2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l’exercice 2025 du Budget Communal et propose l’affectation de l’excédent disponible dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions de l’instruction M57 :

Excédent de fonctionnement budget communal au 31.12.2025 :	546.465,12 €
Reprise excédent fonctionnement lotissement Park Mezou II :	17.670,00 €
Total excédent de fonctionnement au 31.12.2025 :	564.135,12 €

Déficit d’investissement au 31.12.2025 :	615.595,81 €
Excédent de financement en rapport avec les restes à réaliser	75.205,21 €
Besoin de couverture du déficit de la section d’investissement	540.390,60 €

Affectation au compte 1068 de la section d’investissement : 540.390,60 €

Excédent reporté au compte R002 de la section de fonctionnement 23.744,52 €

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

-ACCEPTE l’affectation de l’excédent de fonctionnement telle que proposée.

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 03

Objet : Finances : Remboursement anticipé de l’emprunt de viabilisation du lotissement Gwel Kaer

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2026 du lotissement de Gwel Kaer adopté par délibération 2026.04.27* 02 du 27 avril 2026,

Vu la délégation de pouvoir accordée au maire par délibération du 21 mars 2026,

Vu la décision 2024-03 du 17 septembre 2024 validant l’offre faite par le Crédit Agricole pour le financement des travaux de viabilisation du lotissement de Gwel Kaer, contracté le 23 septembre 2024, pour un montant de 400 000 €, d’une durée de 24 mois, par déblocage progressif, paiement trimestriel des intérêts,

Considérant que le prêt contracté auprès du Crédit Agricole à taux d’intérêt égal au Taux Interbancaire Offert en Euro 3 mois (TIBEUR 3 mois pour Euro Interbank Offered Rate), destiné au remboursement des intérêts des sommes débloquées de l’emprunt n°10001598496,

Considérant la volonté de rembourser par anticipation en date du 1^{er} juin l’emprunt n°10001598496 du Crédit Agricole d’un montant de 401 738,19 € (incluant la majoration des intérêts),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité (arrivée et participation au vote d’Anne-Sophie Wittersheim)

-D’AUTORISER M. le Maire à procéder au remboursement anticipé de l’emprunt n°10001598496 du Crédit Agricole d’un montant de 401 738,19 € (incluant la majoration des intérêts), à la date du 1^{er} juin 2026,

-À REALISER toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour effectuer ce remboursement,

-D'OUVRIR au budget du lotissement de Gwel Kaer de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants.

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 04

Objet : Finances : Placement compte à terme

Afin d'optimiser la gestion des excédents de trésorerie générés dans certaines circonstances, il est proposé de procéder à des placements de fonds sur des comptes à terme. Il s'agit d'une dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'État (c'est-à-dire au Trésor) des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics prévue par la Loi.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a procédé à la vente d'un appartement à Trestel pour un montant de 160 000 € en 2025. En parallèle, il évoque le portage foncier de l'Etablissement Public Foncier pour 7 ans pour l'acquisition du terrain et l'engagement des travaux de l'ancien camping Lageat. L'idée serait de garantir à terme l'acquisition du site tout en réduisant les risques financiers en 2033.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1618-1 et L.1618-2,
Vu l'article 116 de la loi de finances pour 2004,

Considérant la possibilité pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics rattachés, de placer une partie de leurs fonds disponibles sur des comptes à terme (CAT) rémunérés ouverts auprès de l'État,

Considérant que seuls les fonds suivants peuvent être placés :

- les libéralités,
- l'aliénation d'éléments de leur patrimoine,
- les emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de l'établissement public,
- les recettes exceptionnelles, dans l'attente de leur réemploi, dont la liste est fixée à l'article R.1618-1 du CGCT, créé par le décret n° 2004-628 du 28 juin 2004 ; à savoir :
 - _les indemnités d'assurance,
 - _les sommes perçues à l'occasion d'un litige.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (arrivée et participation au vote d'Amélie Tingaud) :

-DÉLÈGUE à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, la possibilité de procéder par décision à tout placement de fonds ;

-PRÉCISE que parmi les fonds qui peuvent être placés, le choix se porte sur les fonds liés à la vente de l'appartement de Trestel pour la somme de 160 000 € pour une durée de 3 ans, soit 50 000 €/an

-AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à signer tout document afférent à ce dossier.

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 05

Objet : Finances : Vote des Budgets Primitifs 2026 (Principal, Foyer-Logement Les Glycines, Supérette, Lotissement Gwel Kaer)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions du budget préparé par la commission des finances. Il précise que l'élaboration de ces budgets repose sur :

- La maîtrise des charges de fonctionnement courantes,
- Une stabilité de la fiscalité,
- Une gestion financière constante et efficace de l'Adjoint aux finances.

Budget Primitif 2026 du budget Principal :

Le Budget Primitif 2026 du Budget Principal est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

2 091 700,00 Euros en dépenses et recettes de fonctionnement.

1 755 500,00 Euros en dépenses d'investissement. dont un reste à réaliser de 270 737,41 Euros

1 755 500,00 Euros en recettes d'investissement dont un reste à réaliser de 345 942,62 Euros

Monsieur le Maire précise que les finances de la commune sont saines.

En matière de dépenses de fonctionnement, il a été fait appel à l'Esatco, organisme de travailleurs protégés, pour l'entretien des espaces verts (depuis le départ d'un agent des services techniques, dans un premier temps compensé par un contractuel).

Concernant les recettes de fonctionnement, un écart de près de 300 000 € avec l'exercice précédent s'explique par la vente l'an dernier de l'appartement (160 000 €) et le versement du résultat de l'opération de lotissement en clôture de 153 000 €.

Enfin, la municipalité poursuivra ses efforts d'investissement en 2026 avec les projets d'extension du boulodrome et du cabinet médical, les travaux dans le cimetière, et l'aménagement de la salle de restauration. Il sera également engagé l'aménagement du Bourg et la réflexion du devenir de l'ancien camping de Trestel.

Budget Primitif 2026 du Foyer Logement Résidence Les Glycines :

Le Budget Primitif 2026 du Foyer Logement Résidence Les Glycines, un budget avec une comptabilité de type M22 est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

579 260,73 Euros en dépenses et recettes d'exploitation.

57 348,49 Euros en dépenses et recettes d'investissement.

Madame Julie Sauvée pointe des finances bien maîtrisées malgré le contexte financier délicat. L'équilibre est atteint avec des hausses progressives et contrôlées des loyers et des prestations de services.

Budget Primitif 2026 de la Superette :

Le Budget Primitif 2026 de la superette, un budget Hors Taxes avec une comptabilité de type M4, est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

36 215,00 Euros en dépenses et recettes exploitation.

85 680,00 Euros en dépenses et recettes d'investissement.

Monsieur le Maire précise qu'à terme le budget annexe de la Supérette devrait intégrer celui de la commune afin de pouvoir absorber son déficit.

Budget Primitif 2026 du Lotissement de Gwel Kaer :

Le Budget Primitif 2026 du lotissement de Gwel Kaer, un budget Hors Taxes avec une comptabilité de type M4, est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

1 042 760,00 Euros en dépenses et recettes de fonctionnement.

610 000,00 Euros en dépenses et recettes d'investissement

Monsieur le Maire indique que la commercialisation du lotissement se poursuit. L'opération est économique excédentaire grâce à la maîtrise des coûts de viabilisation sachant que les terrains sont exclusivement dédiés à des primo-accédants.

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 06

Objet : Finances : Amortissements des travaux d'aménagement de la Supérette

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la perception de LANNION qui demande de prévoir, dans le budget de la Superette, l'amortissement correspondant aux travaux d'aménagement de la superette réalisé pour un montant de 9 949,49 euros pour une durée de 10 ans à compter de 2026.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à l'amortissement d'aménagement de la Superette (compte 28151 du budget de la Superette).

- **FIXE** la durée cet amortissement à 10 ans soit 994 Euros par an.

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 07

Objet : Finances : Tarifs communaux

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs communaux comme suit :

SALLE POLYVALENTE

Habitants et associations de la commune :

Caution annuelle pour les associations :	150,00 €
Tarif 1 jour (J1 : 10h-J2 : 10h)	300,00 €
Tarif 2 jours :	500,00 €
Week-end complet du vendredi 16h00 au lundi 10h00 :	600,00 €
Option : Mise à disposition dès le vendredi matin :	100,00 €
Tarif pour goûter pour les particuliers :	100,00 €
Salle gratuite pour les associations de la commune (1 fois par an sauf pour écoles : non limité)	
États des lieux	50,00 €

Vaisselle (100 personnes) 100,00 €/

Placard

Professionnels :

Tarif jour : 580,00 €

Caution : 600,00 €

Arrhes à la réservation : 20 %

Pénalité pour remise en état insuffisante : 260,00 €

Animations sportives et culturelles

Forfait journée : 50,00€

Salle tarif à l'heure : 8,00 €

MAISON DES ASSOCIATIONS TIAN DUD

Salle de convivialité pour les particuliers (gratuité pour les associations)

Tarif la journée : (10h-10h) 200,00 €

Tarif 2 jours : 350,00 €

Salle tarif à l'heure : 15,00 €

Goûter : 50,00 €

États des lieux 20,00 €

Caution : 600,00 €

Arrhes à la réservation : 20 %

Pénalité pour remise en état insuffisante : 260,00 €

SALLES DE RÉUNION

Tarif jour : 50,00 €

Salle gratuite pour les associations de la commune

SALLES DES SPORTS ou SALLE ANNEXE

Salles tarif à l'heure (minimum de facturation 50€) : 8,00 €

Salles tarif à la journée : pour les pro 50,00 €

Salles tarif forfait saison sportive année septembre à juin 400,00 €

Salles tarif forfait saison sportive juillet et août 100,00 €/mois

Badge supplémentaire (au-delà des 2 fournis) : 50,00 €

Badge non restitué (par badge) : 50,00 €

POLE NAUTIQUE

Droit d'accès stockage/an	250,00 €
Prix m ² du stockage/mois	12,00 €
Vestiaire/an	250,00 €
Salle d'accueil club house/an	150,00 €

LOCATION DE TABLES, BANCS

Particuliers :

Table :	3,00 €
Banc :	1,50 €
Table et 2 bancs	5,00 €

Professionnels et hors commune :

Table :	5,00 €
Banc :	3,00 €
Table et 2 bancs :	7,00 €

Le transport de ces tables et bancs est à la charge du loueur.

INSCRIPTION PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

1 insertion dans le bulletin municipal	25,00 €
--	---------

BIBLIOTHÈQUE

Abonnement annuel, année civile, tarif par famille :	20,00 €
Vacanciers (courts séjours 1 à 3 semaines) :	15,00 €
Abonnement du 1 ^{er} septembre au 31 décembre	15,00 €
Mois de novembre et décembre :	0,00 €

CANTINE MUNICIPALE

Tranche 1 : pour les familles ayant un Quotient Familial inférieur ou égal à 1000€ = **1 €**

Tranche 2 : pour les familles ayant un Quotient Familial entre 1001€ à 1409€ = **2€50**

Tranche 3 : pour les familles ayant un Quotient Familial entre 1410€ à 1999€ = **3€50**

Tranche 4 : pour les familles ayant un Quotient Familial supérieur à 2000€ = **4€50**

Repas du personnel enseignant et Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap = 4,20 €

Reste à charge du repas subventionné du personnel enseignant et AESH = 2,73 €

PERISCOLAIRE (goûter compris)

PERISCOLAIRE DE TREVOU-TREGUIGNEC : 7h30-8h40 et 16h30-18h30

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Tarif par enfant

Si QF \leq 599 : 0,40 € (la ½ heure)

Si QF entre 600 € et 1409 € : 0,60 € (la ½ heure)

Si QF entre 1410 € et 1999 € : 0,80 € (la ½ heure)

Sans QF, ou si QF \geq 2000 € : 1,00 € (la ½ heure)

Voir les horaires sur le règlement intérieur, pénalités :

Majoration pour présence d'un enfant sans réservation préalable (périscolaire matin / repas / soir / mercredi / vacances) : 2 € par enfant et par prestation non réservée

Majoration pour présence d'un enfant après l'heure de fermeture des accueils : 10 € par enfant

Sauf certificat médical

ECOLE DES SPORTS / SECTION SPORTS

Pour l'année scolaire pour les Trévousiens (HVS : Hors Vacances Scolaires) et communes conventionnées : 90,00 €

Pour l'année scolaire pour les extérieurs (HVS) : 120,00 €

Pour l'année scolaire pour les Trévousiens PS et MS (Hors Vacances Scolaires) et communes conventionnées : 80,00 €

Pour l'année scolaire pour les extérieurs PS et MS (HVS) : 110,00 €

ACCUEIL DE LOISIRS

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (EN PÉRIODE SCOLAIRE) ET DU LUNDI AU VENDREDI PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Formule de réservation : journée complète (avec repas), ½ journée (sans repas) : matin ou après-midi, ou semaine complète

Quotient Familial CAF	Journée ouvert de 7h30 à 18h30	½ journée SANS repas de 7h30-12h ou 13h30-18h30	Semaine (5j)
A \leq à 370€	5€20	2€90	22€
B De 371 à 599€	6€80	3€40	30€
C De 600 à 699€	12€10	5€20	53€20
D De 700 à 999€	15€30	6€30	68€90

E De 1000 à 1409€	17€	8€60	78€40
F ≥ 1410 €	18€60	9€30	85€
G* Extérieur	38€50	18€70	188€10
G* : Ce tarif sert de base au paiement par la ou les communes ayant signé une convention avec Trévou-Tréguignec			

TRESTEL ANIMATIONS

Forfait annuel d'animation (incluant les activités à la salle des sports)	30,00 €
Forfait semaine	15,00 €
Animations / Sorties jeunesse : par personne / événement	15,00 €
Participations pour certaines activités ponctuelles (soirée pizza ou autres),	5,00 €

CIMETIÈRE

Concessions :

15 ANS :	200,00 €
30 ANS :	350,00 €
50 ANS :	500,00 €

Columbarium et Caverne :

15 ANS :	690,00 €
30 ANS :	1.015,00 €
50 ANS :	1.400,00 €

Jardin du souvenir :

Plaque d'identification :	53.00€
Petite plaque :	35.00€

DROITS DE PLACE

Commerce ambulant : (la journée) :	6.00 €
Commerce ambulant régulier, forfait annuel :	180,00 €
Commerce ambulant régulier Juillet et Août :	120,00 €
Petits chapiteaux :	72.00€
Cirques et grands chapiteaux :	180,00 €
Local pour stockage de matériel (ancien local SNSM), forfait mensuel mars-nov :	280,00 €
Terre-plein de Trestel : hors saison estivale : emplacement commerce par mois :	100,00 €
Terre-plein de Trestel : mensuel de juin à septembre : emplacement commerce	250.00 €
Terre-plein de Trestel : mensuel de juin à septembre : emplacement manège + trampoline + piscine :	

	250,00 €
Terre-plein de Trestel : saison estivale : emplacement animation (la journée) :	10,00 €
Forfait annuel EDF commerce alimentaire	500,00 €
Forfait annuel EDF commerce manège	250,00 €
Forfait annuel EDF commerce Trampoline	200,00 €
Forfait annuel eau commerce alimentaire	150,00 €
Terre-plein de Trestel : Commerce ambulant Sauna, forfait annuel	300,00 €

INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES

Intervention sur la voirie (déplacement, dépôt déchetterie, utilisation de matériel)	150,00€ /heure
--	----------------

PLACE DE MARCHE

La place 5m :	2,50 €/jour
La place 5m :	50,00 €/an

UTILISATION DE LOCAUX POUR LES ASSOCIATIONS EN CONVENTION

Pôle nautique

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Téléphone :	NON FOURNI
Accès Internet :	NON FOURNI

Plaisanciers Port Le Goff

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Téléphone :	NON FOURNI
Accès Internet :	NON FOURNI

Plaisanciers Port du Royau

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Téléphone :	NON
FOURNI	

Accès Internet : NON FOURNI

SNSM

Local/Terrain/Equipements : GRATUIT

Charge Electricité : GRATUIT

Charge Eau : GRATUIT

Téléphone : NON FOURNI

Accès Internet : NON FOURNI

Boulodrome

Local/Terrain/Equipements : GRATUIT

Charge Electricité : GRATUIT

Charge Eau : GRATUIT

Téléphone : NON FOURNI

Accès Internet : NON FOURNI

MIT Informatique local Espace Multi-services

Local/Terrain/Equipements : GRATUIT

Charge Electricité : GRATUIT

Charge Eau : GRATUIT

Téléphone : NON FOURNI

Accès Internet : NON FOURNI

MIT Photo local Salle des associations Mairie

Local/Terrain/Equipements : GRATUIT

Charge Electricité : GRATUIT

Charge Eau : GRATUIT

Téléphone : NON FOURNI

Accès Internet :
NON FOURNI

Salle de sport (par association)

Local/Terrain/Equipements : GRATUIT

Charge Electricité : GRATUIT

Charge Eau : GRATUIT

Téléphone : NON FOURNI

Accès Internet : NON FOURNI

Stade

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Charge Gaz :	GRATUIT
Téléphone :	NON FOURNI
Accès Internet :	NON FOURNI

Lutte contre le Frelon asiatique

Type d'intervention	Contribution LTC	Contribution commune	Part à la charge du propriétaire (Domaine privé)
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm) jusqu'à 3 m de hauteur	0	37,5 €/par nid	Solde
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm) de 3 m à 15 m de hauteur	0	43,5 €/par nid	Solde
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm) au-delà de 15 m de hauteur	0	50 €/par nid	Solde

*Détruit gracieusement par un agent des services techniques et un bénévole

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DÉCIDE** de valider les tarifs communaux présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération

Monsieur le Maire précise que les associations Trévusiennes ont accès gratuitement à la salle polyvalente.

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 08

Objet : Finances : Subvention aux associations 2026

Monsieur le Maire dresse le compte rendu de la commission qui a examiné les demandes de subventions des associations, le tableau ci-après indique les montants accordés. Le total s'élève à **11 988,74 €** (à titre de comparaison : 9 070 € en 2025).

ASSOCIATIONS ET FINANCEMENT 2026	
Amicale Laïque Trévou-Trélevern	500 €
Parents d'élèves RPI	350 €
APEL St Michel	350 €
Centre culturel St Guénolé	900 €
FCTT	1 360 €
Chausse Tes Tongs	1 800 €
Gardennou an Treou	500 €
Amicale des chasseurs	500 €
FNACA (anciens combattants)	75 €
UFAC (anciens combattants)	75 €
Cols bleus	75 €
Officiers mariniers	75 €
Amicale des anciens et retraités	330 €
Rando Nature	135 €
SNSM Trestel	350 €
Club de jonglerie	50 €
Léz' arts en grange	500 €
Plaisanciers du Royau (mouillages)	1 500 €
Mignonné Sant Gwénolé (électricité)	1 078,74 €
Solitrégor	200 €
Chœur de breiz chorale	50 €
Ara nami dojo Karaté	250 €
Bords cadres et plateaux	200 €
Roch'n bloc Pontrieux (escalade)	20 €
Tennis Penvenan	20 €
Centre culturel Ernest Renan danse	100 €
Lannion athlétisme	20 €
France ADOT 22	50 €
ADAPEI 22	50 €
Eau et Rivières	50 €
Ligue Française protection des oiseaux	50 €

Comice Agricole	225 €
Secours catholique	50 €
Banque alimentaire du Trégor	100 €
Secours populaire	50 €
TOTAL	11 988,74 €

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

-DECIDE d'accorder les subventions aux associations de la commune comme indiqué sur le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que les associations complètent un dossier de demande de subvention et fixent un montant. Ensuite, un collègue d'élus se réunit et attribue les sommes en fonction du nombre d'adhérents, de leurs comptes annuels...

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 09

Objet : Administration : Mise en place des commissions et délégations communales

Monsieur le Maire dresse la liste des différentes commissions et délégations communales nécessaires pour le bon fonctionnement de cette mandature.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la nomination des personnes suivantes :

Délégués à Lannion-Trégor Communauté

ADAM Pierre	Maire	Titulaire
SAUVÉE Julie	Adjoints	Suppléante

Délégués au SMITRED Ouest d'Armor

BODSON Jean	Adjoints	Titulaire
BERTHON Jean-Denis	Conseiller délégué	Suppléant
OLIER Jocelyne	Conseiller	

Association Trégor Solidarité

SAUVÉE Julie	Adjoints	Titulaire
LAILLON Jean-Claude	Conseiller délégué	Suppléant

Anciens combattants

BERTHON Jean-Denis	Conseiller délégué	Titulaire
MARTIN Chloé	Conseiller	Suppléante

Mission locale		
SAUVÉE Julie	Adjoins	Titulaire
DAVID Marie-Josée	Conseiller délégué	Titulaire
SDE		
LE DAMANY Philippe	Conseiller	Titulaire
LAMARRE Michaël	Conseiller	Suppléant
CCAS		
ADAM Pierre	Maire	Président
LAILLON Jean-Claude	Conseiller délégué	
SAUVÉE Julie	Adjoins	
DAVID Marie-Josée	Conseiller délégué	
MARTIN Chloé	Conseiller	
WITTERSHEIM Anne Sophie	Conseiller	
OLIER Jocelyne	Conseiller	
Natura 2000		
LE RALLEC Erwan	Conseiller	Titulaire
DERRIEN Dominique	Adjoins	Suppléant
Vigipol & Protection conservation du littoral & Schéma mise en valeur de la mer		
DERRIEN Dominique	Adjoins	Titulaire
BERTHON Jean-Denis	Conseiller délégué	Suppléant
LE DAMANY Philippe	Conseiller	
Informatique & Téléphonie		
LAILLON Jean-Claude	Conseiller délégué	
TINGAUD Amelie	Adjoins	
LAMARRE Michaël	Conseiller	
LE RALLEC Erwan	Conseiller	
BROUDIC Camille	Conseiller délégué	
LE DAMANY Philippe	Conseiller	
Environnement & Energie		
LAMARRE Michaël	Conseiller	
ADAM Pierre	Maire	
TINGAUD Amelie	Adjoins	
DERRIEN Dominique	Adjoins	
LE DAMANY Philippe	Conseiller	
BROUDIC Camille	Conseiller délégué	
DAVID Marie-Josée	Conseiller délégué	
BODSON Jean	Adjoins	
Fleurissement & aménagement		
BALCOU Vincent	Conseiller	
MERCIER Xavier	Conseiller délégué	
OLIER Jocelyne	Conseiller	

CLECT

BERTHON Jean-Denis Conseiller délégué Titulaire

Résidence autonomie & Conseil de vie sociale du foyer

LAILLON Jean-Claude Conseiller délégué

BODSON Jean Adjoints

DAVID Marie-Josée Conseiller délégué

SAUVÉE Julie Adjoints

LE DAMANY Philippe Conseiller

Finances

ADAM Pierre Maire

DERRIEN Dominique Adjoints

SAUVÉE Julie Adjoints

BODSON Jean Adjoints

TINGAUD Amelie Adjoints

BERTHON Jean-Denis Conseiller délégué

BROUDIC Camille Conseiller délégué

LAILLON Jean-Claude Conseiller délégué

DAVID Marie-Josée Conseiller délégué

PLUI & Urbanisme

ADAM Pierre Maire

BODSON Jean Adjoints

LE RALLEC Erwan Conseiller

MOREL Linda Conseiller

TINGAUD Amelie Adjoints

DERRIEN Dominique Adjoints

BALCOU Vincent Conseiller

Voirie & Aménagement

BODSON Jean Adjoints

MERCIER Xavier Adjoints

BALCOU Vincent Conseiller

ADAM Pierre Maire

LE DAMANY Philippe Conseiller

DAVID Marie-Josée Conseiller délégué

DERRIEN Dominique Adjoints

BROUDIC Camille Conseiller délégué

Ressources humaines

SAUVÉE Julie Adjoints

ADAM Pierre Maire

BERTHON Jean-Denis Conseiller délégué

BODSON Jean Adjoints

LAILLON Jean-Claude Conseiller délégué

Commerce & artisanat

TINGAUD Amelie	Adjoints
LE RALLEC Erwan	Conseiller
BODSON Jean	Adjoints
OLIER Jocelyne	Conseiller
BROUDIC Camille	Conseiller délégué
LAMARRE Michaël	Conseiller
BALCOU Vincent	Conseiller

Communication

TINGAUD Amelie	Adjoints
BROUDIC Camille	Conseiller délégué
MOREL Linda	Conseiller
LE PAPE Patricia	Conseiller
LE RALLEC Erwan	Conseiller
WITTERSHEIM Anne Sophie	Conseiller
DAVID Marie-Josée	Conseiller délégué

Animations & Associations & Sports

DAVID Marie-Josée	Conseiller délégué
LE PAPE Patricia	Conseiller
MOREL Linda	Conseiller
MARTIN Chloé	Conseiller
ADAM Pierre	Maire

Commission liste électorale

BALCOU Vincent	Conseiller	Titulaire
----------------	------------	-----------

Périscolaire & Jeunesse & Sports

SAUVÉE Julie	Adjoints
TINGAUD Amelie	Adjoints
ADAM Pierre	Maire
DAVID Josée	Conseiller délégué
BERTHON Jean-Denis	Conseiller délégué
DERRIEN Dominique	Adjoints

Impôts directs (le maire membre de droit)

ADAM Pierre	Maire	Président
BERTHON Jean-Denis	Conseiller délégué	Titulaire
LE RALLEC Erwan	Conseiller	Titulaire
MOREL Linda	Conseiller	Titulaire
MARTIN Chloé	Conseiller	Titulaire
LE PAPE Patricia	Conseiller	Titulaire
DERRIEN Dominique	Adjoints	Titulaire
BROUDIC Camille	Conseiller	Suppléant
LAILLON Jean-Claude	Conseiller délégué	Suppléant
BODSON Jean	Adjoints	Suppléant
TINGAUD Amelie	Adjoints	Suppléant
DAVID Marie-Josée	Conseiller délégué	Suppléant

BALCOU Vincent	Conseiller	Suppléant
Appels d'offres (le maire Membre de droit)		
ADAM Pierre	Maire	Membre de droit
BROUDIC Camille	Conseiller délégué	Titulaire
BALCOU Vincent	Conseiller	Titulaire
LE PAPE Patricia	Conseiller	Titulaire
LE DAMANY Philippe	Conseiller	Titulaire
DAVID Marie-Josée	Conseiller délégué	Suppléant
LAILLON Jean-Claude	Conseiller délégué	Suppléant
BODSON Jean	Adjoints	Suppléant
DERRIEN Dominique	Adjoints	Suppléant
TOURISME		
MOREL Linda	Conseiller	
TINGAUD Amelie	Adjoints	
LE RALLEC Erwan	Conseiller	
BROUDIC Camille	Conseiller délégué	
WITTERSHEIM Anne Sophie	Conseiller	
MERCIER Xavier	Conseiller délégué	
RESTAURATION		
OLIER Jocelyne	Conseiller	
LAILLON Jean-Claude	Conseiller délégué	
BODSON Jean	Adjoints	
SAUVÉE Julie	Adjoints	
BRETON		
OLIER Jocelyne	Conseiller	
ALLANIC Marie-Line	Suppléant	
DAVID Marie-Josée	Conseiller délégué	
ADAM Pierre	Maire	
LAILLON Jean-Claude	Conseiller délégué	

Monsieur Dominique Derrien précise qu'un agent technique est désigné en tant que référent Polmar.

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 10

Objet : Administration : Convention Mairie-Comité des fêtes, état des lieux Salle Polyvalente et Ti an Dud

Monsieur le Maire expose que le Comité des Fêtes pourrait réaliser les états des lieux pour le compte de la collectivité, dans les conditions définies au moyen d'une convention. Cette mission inclut :

- La réalisation d'états des lieux **entrant** et **sortant** pour les biens immobiliers (la Salle des fêtes et la Maison des associations) mis à disposition d'associations, de prestataires ou de particuliers.
- La rédaction de procès-verbaux d'état des lieux, conformes aux modèles validés par la Commune.
- La récupération et la restitution de la caution.
- La transmission des documents à la Commune dans les délais impartis.

La convention est conclue pour une durée de **1 année** à compter du **29 avril 2026** jusqu'au **28 avril 2027**. Elle est **renouvelable par tacite reconduction**.

Le Comité des Fêtes sera indemnisé pour chaque état des lieux réalisé, selon le **tarif en vigueur** fixé par délibération par la Commune. Il établira un état récapitulatif et détaillé de ses interventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention relative à la réalisation des états des lieux par le Comité des Fêtes.

- **VALIDE** le montant des indemnités et s'engage les prévoir dans la grille des tarifs communaux.

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention et à engager toutes les démarches afférentes.

Madame Josée David informe l'assemblée que le Comité des Fêtes devrait établir son premier état des lieux dès la semaine prochaine.

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 11

Objet : Finances : Convention avec le SDE pour rénovation des installations d'éclairage public_10 rue de Ker Awel

Suite à une intervention de l'entreprise CITEOS DINAN, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune de Trévou-Tréguignec, elle a fait part au SDE 22 (Syndicat Départemental d'Electrification des Côtes d'Armor) de l'état de vétusté du réseau (au 10 rue de Ker Awel). Dans le cadre de la Rénovation des lanternes des foyers FL324.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 185,84 € TTC (coût total majoré de 8% de frais d'études et de suivi).

Pour l'application du règlement financier du SDE 22 (du 20 décembre 2019), la commune de Trévou-Tréguignec est qualifiée « R100 » car elle relève du caractère « Rural » au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de « 100% » de la taxe TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) de son territoire.

En conséquence, et conformément au règlement financier, la participation financière de la commune de Trévou-Tréguignec s'élève à 713,70 €.

Les montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Après lecture de la convention et échange de vues, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents :

-**APPROUVE** le projet de rénovation des lanternes (au 10 rue de Ker Awel), présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour les montants respectifs estimatifs de 1 185,84 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

- **DONNE** son accord pour la mise en place de cette convention.

-**PRECISE** que le fonds de concours **restant à verser par la commune sera de 713,70 €.**

-**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 12

Objet : Administration : Adressage Chemin de Kergadic

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'arrivée de la fibre optique et son déploiement sur la commune, un travail de mise à plat de l'adressage et de la numérotation en lien avec les services de Lannion-Trégor Communauté a été effectué en 2023. Par ailleurs, cette modification permettra une meilleure information pour les services d'urgence, Gendarmerie, et garantira l'efficacité des services (livraison, réseaux). Monsieur le Maire rappelle qu'il y a obligation d'apposer son numéro de manière visible de la voie publique.

La division des terrains Chemin de Kergadic (en 6 lots) doit donc faire l'objet d'un adressage précis ; il est proposé :

B 2862	2	Chemin de Kergadic
B 2863	2 B	Chemin de Kergadic
B 2864	2 D	Chemin de Kergadic
B 2865	2 C	Chemin de Kergadic
B 2866	15	Rue de Kergall
B 2867	17	Rue de Kergall

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

-**APPROUVE** le nouvel adressage précisé ci-dessus

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ordre du jour épuisé, fin de la séance à 20h30